

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 145 3 février 1953

n° 145 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 février 1953

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro

1 mars 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés en qualité d'ouvriers mécaniciens au 6° échelon des élèves de l'Ecole Professionnelle de Djibouti dont les noms suivent : — Idriss Ali ; — Omar Ali ; — Ahmed Amoud. Les intéressés, engagés à titre précaire et révocable, ne pour titularisés dans leur emploi qu'à l'issue d'un examen de fin de stage dont le programme sera fixé par le Chef du Service Postes et Télécommunication. Ces acentés sont mis à la disposition du Chef du Service des Postes et Télécommunications pour compter du 1er février 1953.